

BTS Systèmes Numériques - option A Informatique et Réseaux (BTS SN IR)

Objectifs

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Rechercher et/ou exploiter des documents techniques.
- Assurer la disponibilité d'un système informatique.
- Développer et exploiter des applications destinées aux procédés de production.
- Travailler en équipe.
- Gérer des mini-projets.

Entreprises d'accueil

Les entreprises d'accueil sont les PME/PMI ou les grandes sociétés liées à l'exploitation ou à la maintenance de solutions informatiques et réseaux :

- soit dans un service informatique industriel
- soit dans des entreprises réalisatrices ou utilisatrices d'équipements informatiques.
- soit dans une Entreprise de Services du Numériques (ESN).

Prérequis

- **Âge** : jusqu'à 29 ans révolus.
- **Niveau d'entrée** : Le BTS SN option informatique et réseaux est accessible à tout titulaire d'un baccalauréat : bac STI2D, bac pro (Systèmes Numériques), bac général à orientation scientifique. Accès sur dossier, voire tests et/ou entretien.
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

* Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

Formation par apprentissage

| Code diplôme | Code RNCP |
|--------------|-----------|
| 32020112 | 35341 |

Niveau de sortie

Titre reconnu par l'Etat de Niveau 5 (cadre européen des certifications), équivalent à un Bac+2, soit 120 crédits ECTS.

Durée de la formation

1 350 heures (sur 2 ans).
Démarrage en septembre.

Durée du contrat

2 ans, modulable en fonction du positionnement* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

Rythme de l'alternance

En moyenne :
50% (soit 2 semaines) en UFA,
50% (soit 2 semaines) en entreprise.
Le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activité fortes en entreprise.
Le calendrier d'alternance est remis lors de l'inscription.

Coordonnées de l'UFA



Centre Scolaire Saint Charles

2831 route de Strasbourg
69140 RILLIEUX LA PAPE
04 72 01 89 94
imourlon@st-charles.eu
www.st-charles.eu

Contenu de formation

| | Matières |
|------------------------------------|--|
| Matières générales | Culture générale et expression |
| | Anglais |
| | Mathématiques |
| | Sciences physiques |
| | ESLA : Enseignement de spécialité en langue anglaise et en co-intervention |
| Matières professionnelles | Développement logiciel |
| | - Programmation orientée objet (C, C++, Visual Basic.Net, Python) |
| | - Programmation WEB (HTML / XML, PHP, SQL) |
| | - Atelier de génie logiciel (Windev, Windev Mobile, Webdev) |
| | Réseaux, e télécommunications et modes de transmission |
| | - Administration réseau |
| | - Sécurité réseau |
| - Transmission filaire et sans-fil | |
| Les systèmes d'exploitations | |
| Gestion de projet | |
| Modélisation SysML / UML | |

Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant :

- les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
- la mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
- une organisation coopérative des apprentissages
- une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Évaluations certificatives / Sessions d'examen *

| Epreuves | Coefficient | Type | Forme |
|---|-------------|------------------------------------|-------------------|
| E1 - Culture générale et expression | 3 | Ponctuel | Écrit |
| E2 – Langue vivante : anglais | 2 | CCF (2 situations d'évaluation) | Écrit et Oral |
| E3 - Mathématiques | 3 | CCF (2 situations d'évaluation) | Écrit |
| E4 – Étude d'un système numérique et d'information | 5 | Ponctuel | Écrit |
| E5 – Intervention sur un système numérique et d'information | 5 | CCF (2 situations d'évaluation) | Écrit et Pratique |
| E6 – Épreuve professionnelle de synthèse • Rapport d'activité en entreprise • Projet technique | 2 6 | Ponctuel Ponctuel | Oral Oral |

* Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quizz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)
- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

Après la formation

Suites de parcours possibles / Passerelles :

Possibilité de poursuivre en licence informatique ou MIAGE, en licence pro dans le secteur de l'informatique et des réseaux, dans une école spécialisée en informatique ou en classe préparatoire technologie industrielle post-bac+2 (ATS) pour intégrer une école d'ingénieurs.

Débouchés professionnels :

Le technicien titulaire d'un BTS SN-IR travaille le plus souvent dans les services informatiques des entreprises. On peut lui demander :

- La conception, mise à jour et test des applications développées sur PC, Smartphones ou objets communicants.
- L'installation, l'exploitation et la maintenance de systèmes informatiques (postes clients ou serveurs) ou de réseaux (Ethernet, WiFi, ...).
- Le support en ligne sur les systèmes informatiques (postes clients ou serveurs).

Les métiers les plus représentés sont : Administrateur réseaux, Développeur d'applications mobiles, embarquées ou internet, Gestionnaire de parc informatique, Administrateur de bases de données et la Maintenance informatique.

Références : Taux moyens du CFA régional

| | 2021 | 2020 | 2019 |
|---|------------|------------|---------------|
| Taux de réussite globaux | 85% | 90% | 87,06% |
| • Niveau 3 (CAP / CAPA / MC / TP / DE...) | 89,72% | 92% | 96,69% |
| • Niveau 4 (Bac Pro / Bac Pro A / BP...) | 89,13% | 95% | 91,89% |
| • Niveau 5 (BTS / BTSA / titre Bac+2...) | 89,97% | 88% | 82,24% |
| • Niveau 6 (Formations Bac+3) | 85,23% | 80% | 60% |
| • Niveau 7 (Formations Bac+4/+5) | 70,27% | 75% | - |
| Insertion professionnelle (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation) | 44% | 44% | 70% |
| Taux de poursuite d'étude | 50% | 44% | 18% |
| Satisfaction globale Apprenti(e) (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA) | 83% | 86% | 87% |

Modalités financières

Aucun frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût annuel moyen préconisé par France Compétences : 8 400 €.

Pour les employeurs publics d'Etat et hospitaliers, la formation est également prise en charge par ces derniers en totalité.

Pour les employeurs publics territoriaux, la formation est prise en charge à 100% par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale).

Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance).

| Année d'exécution du contrat | Apprenti de moins de 18 ans | Apprenti de 18 à 20 ans | Apprenti de 21 à 25 ans | Apprenti de 26 ans et plus |
|------------------------------|-----------------------------|-------------------------|-------------------------|----------------------------|
| 1 ^{ère} année | 27% | 43% | 53%* | 100 %* |
| 2 ^{ème} année | 39% | 51% | 61 %* | 100 %* |
| 3 ^{ème} année | 55% | 67% | 78 %* | 100 %* |

* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
 - Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1^{ère} année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : la rémunération sera celle d'une 2^e année d'exécution du contrat.
 - Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
 - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
 - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
 - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.
- À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

Aides financières de l'apprenti

- Aide pour l'acquisition du **1^{er} équipement** (selon OPCO).
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6 € par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3 € par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

Délais d'inscription

Les inscriptions sont ouvertes à compter de février 2022 (sous réserve du nombre de places disponibles).

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation et 3 mois après.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement* à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

Publics accueillis

Formation proposée sous statut d'apprentissage exclusivement.

* Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

Accès par transport

- Parking gratuit sur place.
- Parking gratuit à proximité / places de parking gratuites aux alentours.
- Parc à vélo.
- Ligne de bus à proximité : C2, 33, C5.
- Transports scolaires : Car de l'Ain.

Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui totale.

Les + de la formation

- **Engagements et partenariats**
 - ERASMUS+
 - Partenariat privilégié avec des entreprises telles que XEFI, LDLC
- **Restauration**
 - Self sur place
 - Commerces alimentaires et de restauration à proximité

Matériel / Équipement

- Salles de cours équipées vidéo projection.
- Plateau technique : informatique et réseaux avec un poste par élève.

Coordonnées de l'UFA



Centre Scolaire Saint Charles

2831 route de Strasbourg
69140 RILLIEUX LA PAPE
04 72 01 89 94
imourlon@st-charles.eu
www.st-charles.eu

CFA de rattachement :



(siège régional)
4 rue de l'Oratoire
69300 CALUIRE ET CUIRE
cfa@akteap.cneap.fr
www.cfa-creap.com

Association loi 1901
Numéro UAI : 0693764S
N°SIRET : 50304921500026